



DATE DE PUBLICATION : 6 octobre 2026

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

La directrice générale adjointe des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central extraordinaire du 6 octobre 2026 à compter de 17h30.

Fait à Paris, le 6 octobre 2026

Emmanuel Moulin